



Complexe scolaire

Mairie de Méréau

GAZETTE MEREAU

2692 habitants

MAIRIE de MEREAU

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi de 08h00 à 12h00

Téléphone : 02.48.52.80.54

Fax : 02.48.52.82.46

Email : mairie.mereau@orange.fr

Accueil : Sylvie, Patricia et Corinne



LE MOT DU MAIRE :

« Chers Marologiennes et Marologiens ,

Le bulletin municipal est une nouvelle et belle occasion de m'adresser à vous en cette fin de mandat.

Nos finances sont saines, les investissements sont importants comme chaque année, sans hausse de l'impôt.

Il nous reste encore des choses à réaliser, mais la mission de notre équipe municipale n'est pas encore terminée.

Je suis sûr que notre commune est dans une trajectoire d'expansion avec des services de proximité, une offre de soins médicaux en bonne adéquation avec les besoins de notre population, et une vigueur associative reconnue de tous.

Merci à tous les marologiens et marologiennes pour votre participation au dynamisme local au rayonnement de notre commune, au bien vivre ensemble dans le respect dans le respect de l'autre et de ses différences. »

Cordialement

Alain MORNAY

GAZETTE MEREAU

Sommaire :

- *Le mot du maire* - P 1
- *Les horaires d'ouverture de la mairie* - P 1
- *La Marianne* P 2
- *Etat Civil* - P 3
- *Budget prévisionnel investissement 2019*- P 4
- *Budget prévisionnel fonctionnement 2019*- P 5
- *Centre de Loisirs* - P 6
- *Fibre optique* - P 6
- *Maisons fleuries* - P 6
- *Passeports et cartes identité* - P 6
- *Semaine scolaire* - P 7
- *Transport* - P 7
- *Végétation débordante*- P 7
- *Liste électorale* - P 8
- *Recensement*- P 8
- *Cimetière* - P 8
- *Permis de construire* - P 9
- *Les travaux* - P 9
- *Sécurité des écoliers* - P 9
- *Gîtes et chambres d'hôte* - P 9
- *Plan de Méreau* - P 10-11
- *Alerte cambriolage* - P 12
- *Activités agricoles* - P 13
- *CCAS* - P 13
- *Stationnements dangereux* - P 13
- *Entreprises Marolgiennes* - P 14-15-16
- *Salle des fêtes* - P 17
- *Bureau de poste* - P 17
- *Déchèterie* - P 17
- *Déjections canines* - P 18
- *Horaires tonte*- P 18
- *Associations* - P 18
- *Manifestations* - P 19
- *Nos commerçants* - P 20
- *Le marché* - P 20
- *Aides aux étudiants* - P 21
- *Glyphosate* - P 21
- *Décor de Noël* - P 22
- *Numéros d'urgence* - P 22
- *Médical* - P 22
- *Reconnaître un AVC* - P 22
- *Les crèches* - P 23
- *Signes avant-coureurs* - P 24

SOMMAIRE

POURQUOI LA MARIANNE EST-ELLE LE SYMBOLE DE LA FRANCE ? :

La Marianne est devenue le symbole de la République en 1792, après la Révolution Française.

Pourquoi une femme ? Car le mot République est un nom féminin.

Pourquoi le prénom Marianne ? Car les prénoms Marie et Anne étaient très répandus au XVIIIème siècle parmi la population féminine catholique. Une autre hypothèse est pour faire référence à Marie-Antoinette, reine tombée lors de la Révolution Française.

Marianne incarne donc les valeurs de la République et du peuple français : Liberté, Egalité, Fraternité. Elle symbolise la mère patrie, la nourricière, la protectrice, la guerrière.

Les symboles de la Marianne sont empruntés à la culture gréco-romaine :

- Le bonnet phrygien : la liberté (porté par les esclaves affranchis dans l'Antiquité)
- La couronne : Le pouvoir
- Le sein nu : La nourrice et l'émancipation
- La cuirasse : L'invincibilité
- Le lion : Le courage et la force du peuple
- L'étoile : L'intelligence
- Le triangle : L'égalité
- Les chaînes brisées : La liberté
- Les mains croisées : La fraternité
- Les faisceaux : L'autorité de l'Etat
- La balance : La justice
- La ruche : Le travail
- Les tables de la Loi : La Loi



Les représentations de la Marianne évoluent et sont différentes selon les époques et l'on enlève certains attributs républicains selon le rôle que l'on veut lui donner. Par exemple, le bonnet phrygien a souvent été remplacé par une couronne ou un diadème pour en faire une Marianne plus sage, moins révolutionnaire.

Bien que faisant partie des symboles de la France, depuis 1958, le drapeau tricolore est considéré comme symbole officiel.

Ces Mariannes célèbres sont : 1) Brigitte Bardot en 1969 (sculpteur Aslan), 2) Michèle Morgan en 1972 (sculpteur Bernard Potel) ; 3) Mireille Mathieu en 1978 (sculpteur Aslan); 4) Catherine Deneuve en 1985 (sculpteur Polska) ; 5) Inès de La Fressange en 1989; 6) Laetitia Casta en 2000 (sculpteur Marie Paule Deville-Chabrolle) ; 7) Évelyne Thomas en 2003...

DÉCÈS :

AUGUSTIN Stéphan (13/04/2018)
 BARROT André (05/09/2018)
 BERTON Christophe (31/12/2018)
 BOURDELOUX Simone veuve COLIN (01/07/2018)
 BRIDIER Bernard, Maurice (20/07/2018)
 GAVACHE Pierre, Marie, Paul (28/02/20018)
 GOMES DA COSTA Rosa veuve SOARES (10/01/2018)
 GUÉRIN Rolande, Thérèse veuve GITON (01/03/2018)
 HÉDÉ Eric, Pascal, Anick (28/03/2018)
 LARPENT Roger, Gilbert, Michel (02/03/2018)
 LEMMENS Mark Marcel (31/12/2017)
 LORIN Suzanne, Jacqueline, Paulette épouse CHARRIÈRE (20/10/2018)
 PINON Paul, Jacques (04/04/2018)
 ROUSSET Jean, Claude (08/09/2018)
 VERRIER Pierrot (13/11/2018)
 WAMPFLER André, Michel (27/04/2018)

MARIAGE :



BOUHOURS Yoann, Luc ET ARNAUD Isabelle, Andrée, Lucie
 25/08/2018

HADDAD Malik, Michel, Akli ET DUPEUX Adeline, Nathalie, Christine -
 02/06/2018

NIEL Olivier, Laurent ET BONDEUX Véronique
 16/06/2018

ROUSSET Yvan, Sébastien, Robert ET BERTHET Dorothée, Simone, Raymonde
 06/06/2018

NAISSANCE :

BEDU Angèle, Hélène, Rose née à Vierzon (Cher) le 03/07/2018
 CARPENTIER Keila née à Vierzon (Cher) le 03/05/2018
 CARPENTIER Maywenne née à Vierzon (Cher) le 03/05/2018
 CÉSAR ALVES (1ère partie : CÉSAR 2ème partie : ALVES) Eliana née à Vierzon (Cher) le 07/01/2018
 CHOPIN Théa né à Vierzon (Cher) le 11/12/2018
 DE ABREU Solal né à Vierzon (Cher) le 01/07/2018
 DUBOIS VILPELLET (1ère partie : DUBOIS 2ème partie : VILPELLET) Paloma née à Vierzon (Cher) le 05/03/2018
 GILTAT Arwenn Roxanne Marie Paulette (née à Méreau (Cher) le 3 décembre 2018
 GRANDJEAN William, Killian né à Vierzon (Cher) le 24/09/2018
 GUIRIMAND Etienne, Xavier, Marie né à Méreau (Cher) le 16/09/2018
 HÉRON Léna née à Saint-Doulchard (Cher) le 30/10/2018

HOCHARD Estrela-Livia née à Vierzon (Cher) le 08/08/2018

JACQUES Marceau né à Vierzon (Cher) le 12/11/2018
 JACQUET PESSAULT Adèle, Agathe née à Vierzon (Cher) le 26/07/2018

MICHOU Capucine, Suzanne née à Vierzon (Cher) le 15/12/2018

MIT Adrianna, Louise née à Vierzon (Cher) le 13/05/2018

PICHOFF Emma, Ophélie, Martine, Gervaise née à Vierzon (Cher) le 18/05/2018

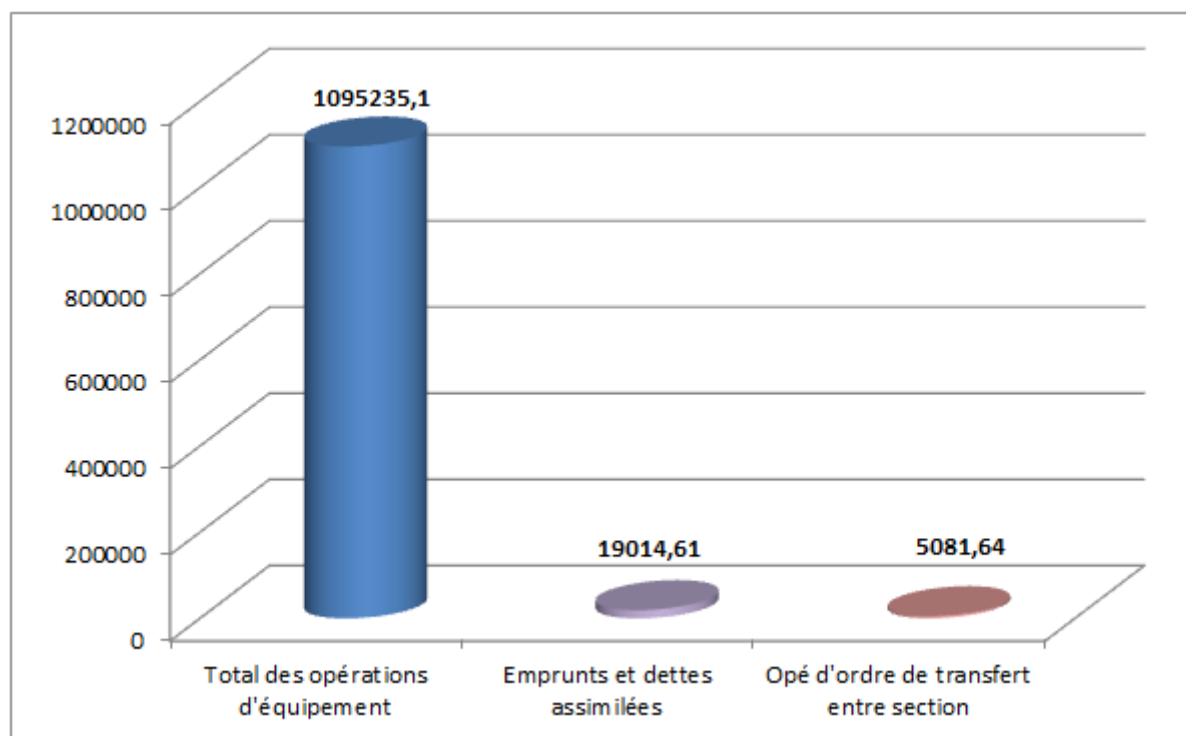
PINON Célia, Maria, Madelaine née à Vierzon (Cher) le 18/03/2018

VALADIER Léa, Mia née à Bourges (Cher) le 14/08/2018

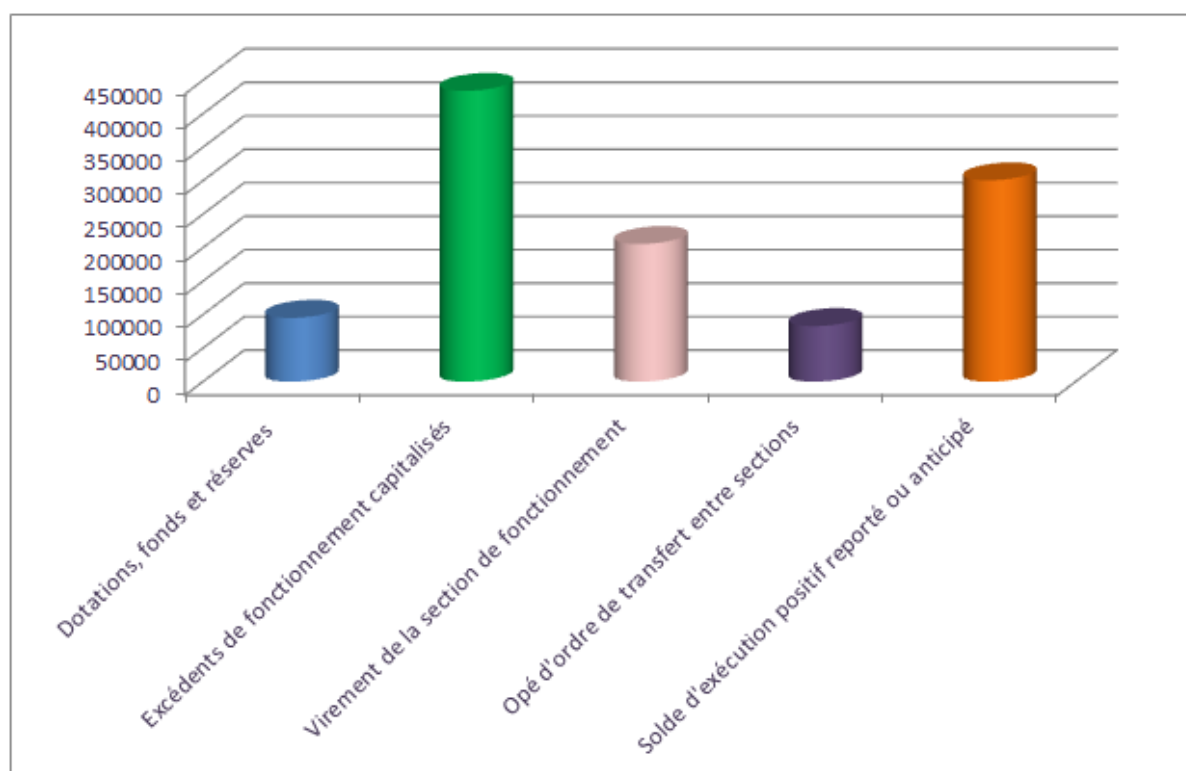


BUDGET PRÉVISIONNEL INVESTISSEMENT 2019 :

Dépenses d'investissement : 1 119 331.35 €uros

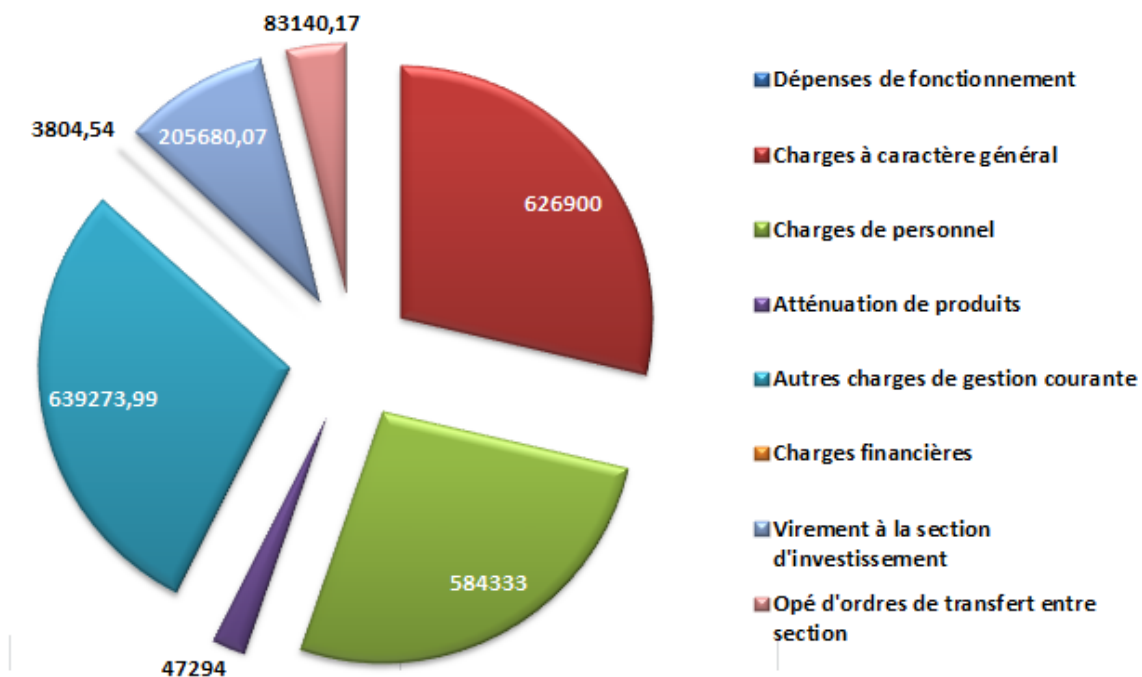


Recettes d'investissement : 1 119 331.35 €uros

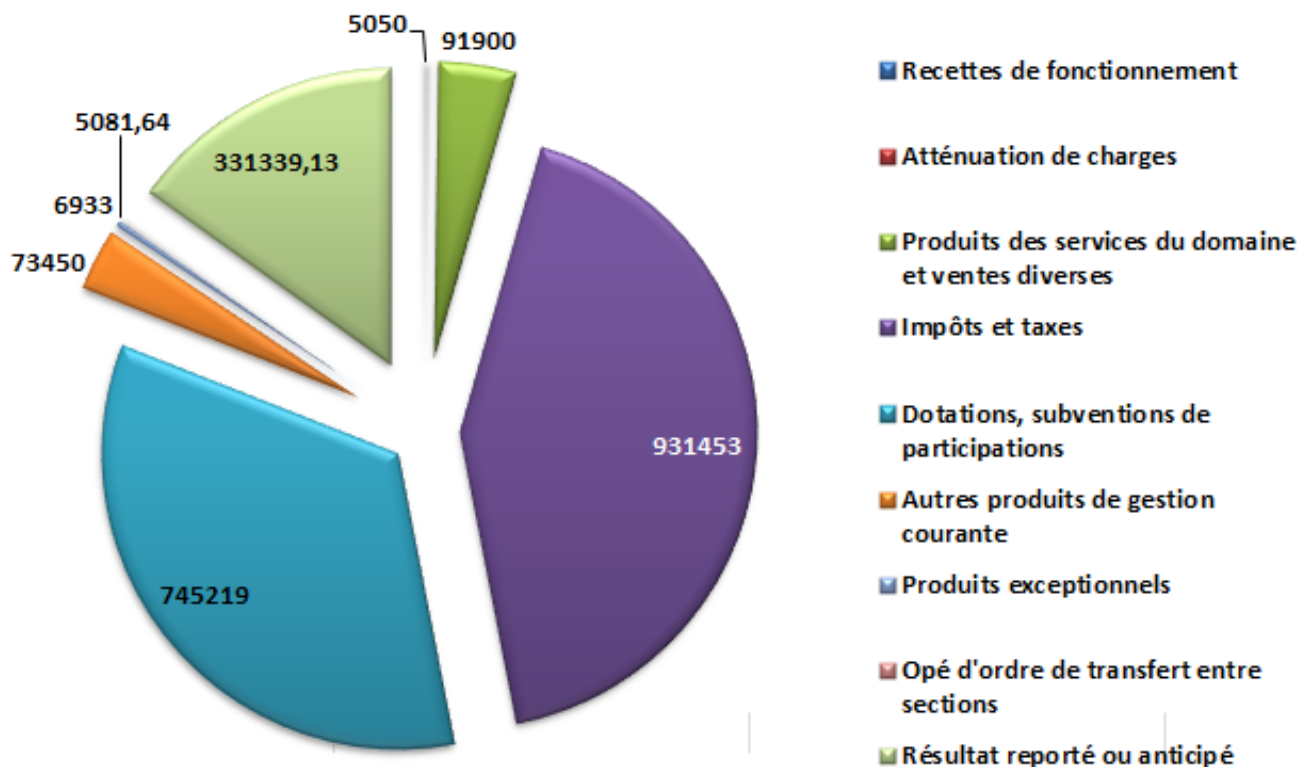


BUDGET PRÉVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 2 190 425,77 €uros



Recettes de fonctionnement : 2 190 425,77 €uros



GAZETTE MEREAU

CENTRE DE LOISIRS 2019:

Dans les locaux de l'école primaire de Méreau

Du 08 juillet au 26 juillet

Pour les enfants de 3 à 12 ans

De 08h30 à 17h30, à la journée ou à la demi-journée

Avec possibilité de repas sur place, de garderie avant et après le centre

Horaires garderie : 07h30 à 08h30 - 17h30 à 18h30

Inscriptions en Mairie 02 48 52 80 54

*« Inscription à la
Mairie par téléphone
au 02.48.52.80.54 »*



FIBRE OPTIQUE :



La fibre est sur notre commune,

Pour vous abonner et connaître les fournisseurs d'accès, se rendre sur :

Berrynumerique.fr

Cliquez sur : testez votre éligibilité

Vous entrez votre adresse et vérifiez à l'aide des pastilles vertes si vous êtes raccordables.

MAISONS FLEURIES 2018 :



*Après l'hiver et sa beauté blanche,
place aux couleurs des fleurs.
La propreté et le fleurissement partici-
pent au cadre de vie de la commune.
L'inscription est :*

GRATUITE et OUVERTE
*à tous les habitants passionnés de jar-
dinage, il y a deux catégories : Jardin et
Balcon.*

*Il suffit de vous inscrire à la Mairie
avant le :*

MERCREDI 10 JUILLET 2019
*Nous serions heureux de vous avoir
nombreux*

DEMANDES DE PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE :

Prendre rendez-vous à la mairie de Vierzon au 02 48 52 65 10



SEMAINE SCOLAIRE:

Directrice de l'école Mme CHENON Carole - 02.48.52.82.78



HORAIRES ECOLE :

Horaires garderie :

Lundi mardi jeudi vendredi 07h30 - 08h40 / 16h10 - 18h30



	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	08h40	12h00	13h30	16h10
MARDI	08h40	12h00	13h30	16h10
MERCREDI				
JEUDI	08h40	12h00	13h30	16h10
VENDREDI	08h40	12h00	13h30	16h10

TRANSPORT :

Service de proximité avec la ligne n° 19-1 Rémi de votre domicile au centre de Vierzon.

Le mercredi : arrivée 15h au FORUM de Vierzon – retour 17h30 à votre domicile

Le samedi : arrivée 09h au FORUM de Vierzon – retour 11h à votre domicile

L'heure d'enlèvement à votre domicile est communiquée par les transports Rémi la veille du déplacement.

Pour bénéficier de ce transport à la demande, il vous suffit de joindre la centrale de réservation au **0 800 10 18 18** que vous pouvez contacter avant 17h la veille du transport.

Le service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, mal-voyantes et non voyantes.

Tarif : 2 Euros du voyage, règlement au chauffeur.



VÉGÉTATION DEBORDANTE :

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.

Sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordant ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics. Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.

Définie par l'article 671 du Code Civil, la distance minimale entre les plantations et la limite séparative des propriétés doit être de :

- ◆ 50 cm pour les plantations de moins de 2m de haut
- ◆ 2 m pour les plantations de plus de 2m de haut



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE :

Pour savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales :

- 1) rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique « Elections » sur le service en ligne « interroger sa situation électorale »
- 2) renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom, prénoms, date de naissance)
- 3) vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement.

Les inscriptions peuvent être effectuées tout au long de l'année. A compter de 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales pourront être déposées jusqu'au 6^e vendredi qui précède un scrutin.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de compléter le formulaire cerfa 12669 01, téléchargeable en ligne, ou disponible en mairie. Il sera demandé de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue donc auprès des mairies. Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal, ou en ligne via Service-Public.fr

A la suite de ces formalités d'inscription, vous recevrez votre carte électorale.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS :

Le recensement est obligatoire pour chaque jeune Français de 16 ans, et doit être effectué pour :

- Participer à la journée défense et citoyenneté (IDC)
- Passer, le cas échéant, des concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire.....



- Etre inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport)
- Son livret de famille
- Une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.



VOLS DANS LE CIMETIERE.

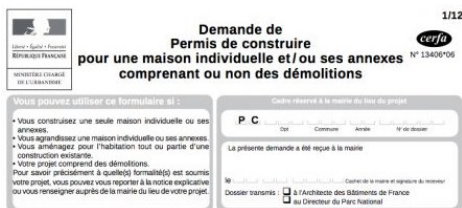
Il est demandé à toutes les personnes faisant preuve d'indélicatesse (vols de plantes, dégradations sur les sépultures) de montrer davantage d'humanité par respect pour les personnes touchées par la disparition d'un être cher.

GAZETTE MEREAU

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Pour toutes constructions et agrandissements, il est nécessaire de faire une demande à la mairie :

- Moins de 20 m² : déclaration préalable
- Plus de 20 m² : permis de construire
- Clôture : déclaration préalable



1/12

Demande de Permis de construire
pour une maison individuelle et/ou ses annexes
comprenant ou non des démolitions

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous envisagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumise votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Centre d'accueil à la mairie du lieu du projet

P C

La présente demande a été reçue à la mairie

Dossier transmis à l'architecte des Bâtiments de France ou Directeur du Parc National

LES TRAVAUX :



Réalisés en 2018 :

Enfouissement des réseaux rue des Jagottes et rue du Champ Cornu

Pose de bordures de trottoirs, confection des trottoirs en grave naturelle, couche de roulement rue des terres mortes.

Programmés pour 2019 :

Réfection de la toiture de la longère

Voirie et trottoirs rue du Champ Cornu (vers lavoir) et rue des Jagottes

Salle des fêtes : remise en état de la grande salle (peinture générale)

Construction d'une fontaine en pierre brute devant la Mairie.

SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS QUI UTILISENT LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Il est conseillé, pour les élèves usagers de transports scolaires, de porter un **gilet rétro-réfléchissant** afin d'accroître leur visibilité lors de leurs déplacements comme piétons de leur domicile aux transports scolaires, et des transports scolaires à leurs établissements.

Sans aucun équipement de haute visibilité, un enfant n'est, en moyenne visible par un automobiliste qu'à partir de trente mètres, alors qu'il est, en moyenne visible à plus de cent cinquante mètres lorsqu'il est équipé. Cette mesure de sécurité est particulièrement utile pour la prévention des accidents en rase campagne et en période hivernale, contextes dans lesquels le risque d'accidents est fortement accru.



GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES :

LES BALCONS D'AILLEURS, Chemin de Putiau, n°7 lieu dit la Boirie 18120 Méreau Tél : 07.87.12.84.21 / lesbalconsdailleurs@gmail.com

CHATEAU LE BRIOU D'AUTRY, 31 Rue d'Autry 18120 Méreau Tél : 06.88.49.98.98 / contact@lebrioudautry.fr

LA CABANE AU FOND DU JARDIN, 54 chemin blanc 18120 Méreau Tél 02.48.71.11.56

LA CHAMBELLERIE, n°23 lieu dit la Chambellerie 18120 Méreau Tél : 02.48.52.80.35 – 06.81.03.75.55
ab.thaens@wanadoo.fr

LE MOULIN DE CHEVILLY, lieu dit Chevilly, n°2 allée des vallées - 18120 Méreau Tél : 08.26.04.01.18

L'ECURIE, n°3 lieu dit la Boirie 18120 Méreau Tél : 02.48.48.00.18 / reservation@ad2t.fr

L'ETABLE, n° 3 lieu dit la Boirie 18120 Méreau Tél : 02.48.48.00.18 / reservation@ad2t.fr

[illegible]

GAZETTE MEREAU

ALERTE CAMBRIOLAGE

CAMBRIOLAGE

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : **COMPOSEZ LE 17**

Opposition carte bancaire : **0 892 705 705**

Opposition chéquier : **0 892 68 32 08**

Blocage téléphones portables : Bouygues télécom : **0 800 29 10 00** – Free Mobile : **32 44** – Orange : **0 800 100 740** –

SFR : **10 23**

EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...) .

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur, ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations effectuées : faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés. Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations ...) . Déposez plainte à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

AVANT DE PARTIR EN VACANCES :

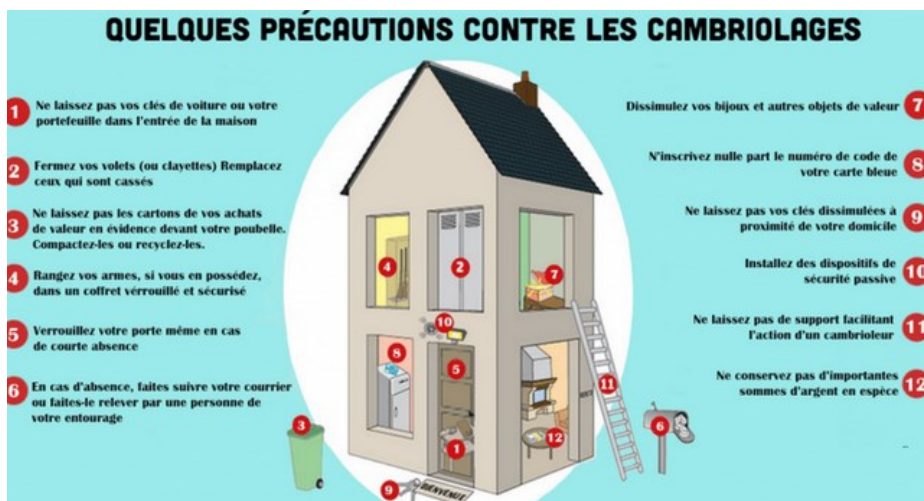
Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien ...)

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio ...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES :

Vous partez en vacances : Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponible sur place et sur internet. Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr



ACTIVITÉS AGRICOLES :



S.C.E.A. DE L'ARNON – culture de céréales -(Eric BRULANT)

Château d'Autry, rue du moulin 18120 – MEREAU Tél : 06.60.52.16.38 / ericbrulant@gmail.com

S.C.E.A. DE LA BOIRIE -culture de céréales- (Mélanie Thaens – Dominique Thaens)

n°4 Lieu dit La Boirie 18120 – MEREAU Tél : 07.82.49.91.12 / legrenierdelaboirie@gmail.com

GAEC BONET –culture de céréales, élevage de vaches laitières et vaches à viande-

20 rue d'Alnay 18120 – MEREAU Tél : 02.48.52.80.11/Pascal 06.80.55.27.75/ gaec.bonet@orange.fr

GAEC DOMAINE DE CHEVILLY - viticulture et grande culture (Mrs et Mme LESTOURGIE)

52, rue de Chevilly 18120 – MEREAU Tél : 02.48.52.80.45 / domaine.de.chevilly@orange.fr

LA FERME DU MONTET - culture de céréales - M. CORDAILLAT

n°4 Lieu dit Le Montet 18120 MEREAU - 02.48.52.83.48 - fermedumontet@orange.fr

ANNIE THAENS – culture de céréales -

n°3 Lieu dit la Boirie 18120 –MEREAU Tél 02.48.52.80.35 / ab.thaens@wanadoo.fr

STEPHANE THAENS - culture et élevage bovin limousin-

n°1 Lieu dit Putiau 18120 – MEREAU Tél : 02.48.52.89.14 / sthaens@terre-net.fr

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :



- **Anime** une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
- **Participe** à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- **Analyse** les besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Pour obtenir un rendez-vous avec l'équipe du C.C.A.S. contacter la Mairie 02 48 52 80 54

EVENEMENTS : 418 colis distribués pour les fêtes de fin d'année

Sortie prévue le 19 septembre 2019 : Château de la Verrerie.

Le repas a eu lieu le 03 avril 2019.

ARRÊT OU STATIONNEMENT DANGEREUX, GENANT OU ABUSIF :

ARTICLE R417 -9 (modifié par décret n° 2003 du 31 mars 2003 –

art.2 JORF 1^{er} avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer en danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.



GAZETTE MEREAU

ENTREPRISES MAROLOGIENNES

• **AGENCEMENT MAGASINS :****-ROUX AGENCEMENT**

ZI de la garenne - 3 avenue du Val d'Arnon

18120 – Méréau

Port : 06.70.75.64.77

-SAVIGNAT AGENCEMENT

37 bis avenue de bel air

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 79 49 – Port : 06 82 87 77 34

-VITR'IN

Les Caillotières – 39 rue des Terres Mortes

18120 – MEREAU

Port : 06 11 48 56 13

• **AUTOMOBILE****-GARAGE DE LA GARENNE**

ZI de la Garenne – 21 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 38 55 - Fax : 02 48 75 03 26

-Franck JACQUET - Entretien et réparation aux véhicules motorisés

44 avenue de bel air

18120 – MEREAU

Port : 06.31.03.42.15

-JACQUES MORAUD NEGOCIANT AUTO

46 Avenue de Vierzon

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 82 07 – Port : 06 70 91 74 36

-MIAMI CARS

ZI de la Garenne – 12 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 09 70 96 00 60

- Prestige CARS. MR CESAR Julien

ZI de La Garenne – 3 Avenue George de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 07.69.10.21.81

-THERET/PIROT

9 Avenue de Chateauroux

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 52 91 20

-VIERZON Centre Auto Eric BOURREAU

Spécialiste Volkswagen – 8 avenue de Châteauroux

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 83 03 03

• **EMBALLAGE****-Etablissement HUARD CHARTRAIN**

ZI de la Garenne – 19 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 53 33 10

• **ARTISANAT – CREATIONS****-INSPIRATION NATURE**

3 avenue de Châteauroux

18120 – MEREAU

Tél : 06 28 37 32 27

-JC Product

Conception d'appâts

102 Chemin Blanc

18120 – MEREAU

Port : 06.83.58.73.31 (Jérôme)

- L'Atelier de Julie

Créatrice de gâteaux sur mesure

18120 – MEREAU

Port : 07.81.89.02.79

• **JARDINS & PAYSAGES - MULTI-SERVICES****-ESPACES VERTS L.C.**

5, chemin du pré du château

18120 – MEREAU

Tél-Fax : 02 48 75 27 34 – Port : 06 80 03 59 63

-JMB MULTI-SERVICES

Blondeau Jean-Marie

1 Allée du château d'Autry

18120 – MEREAU

Port : 07.61.39.44.51

-SOULAT Fabien

17 Résidence du Briou

18120 – MEREAU

Port : 06.73.44.31.43

• **LOCATION – ENTREPOSAGE****-SCI BV ENTREPOTS**

44 avenue de bel air

18120 – MEREAU

Tél : 06 43 66 17 50 – Port : 06 72 34 45 72

• **MAROQUINERIE****-MOBILIS ENGINEERING**

ZI de la Garenne – 25 avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 83 18 00 – Fax : 02 48 71 96 41

• **MATERIEL AGRICOLE****-Etablissement BERTHELIN et Fils**

Zi de la Garenne – 1 Avenue René BISSON

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 46 91 – Fax : 02 48 75 59 23

• **SERRURERIE- METALLERIE - CHAUDRONNERIE****-ETABLISSEMENT DERICE**

ZI de la Garenne – 22 avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 45 92

-Entreprise Loeuillet

102 Chemin Blanc

18120 – MEREAU

Port : 06.09.45.76.26

-T.B.S.L SAS

108 Chemin Blanc

18120 – MEREAU

Tél : 02.48.53.77.94 - Fax : 09.62.55.77.94

ENTREPRISES MAROLOGIENNES (SUITE)

• **BATIMENT**

-A. B. P. C. (armatures pour beton – préfa-beton)

ZI de la Garenne – 25 Allée du pré Gaudré
18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 10 80 – Fax : 02 48 75 22 73

-ARTEC (électricité – pose antennes)

ZI de la Garenne – 1 impasse René BISSON
18120 – MEREAU

Tél : 02 36 55 50 01

-BIOSTEP Sarl (assainissement et vidange)

64 Avenue des Reuilles

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 08 25 – Fax : 09 70 60 56 09

Port : 06 98 24 94 29

- BTP ENVIRONNEMENT

Enrobé, assainissement, maçonnerie

64 rue des Reuilles

18120 – MEREAU

Port : 06.32.69.28.53

-CB BATIMENT (maçonnerie – tous travaux de bâtiment)

80 Avenue de bel air

18120 – MEREAU

Tél-Fax : 02 48 52 82 70 – Port 06 30 35 62 85

-DAVID DECORATION (peinture revêtement)

Allée des Vignes du Briou

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 79 97 – Port : 06 62 70 47 89

-DSF DOMOTIQUE (fermetures et automatismes)

6, allée de l'Homée

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 92 21 - Port : 06 88 31 14 48

-ENTREPRISE SIMONNEAU (charpente couverture)

12, allée des murs

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 52 80 63 – Fax : 02 48 52 82 85 – Port : 06 86 80 56 95

-Etablissement FERREIRA Antonio (plombier chauffagiste)

9 Ter Impasse des Genêts

18120 – MEREAU

Port : 06 23 54 34 85

-ETC ETANCHEITE (étanchéité – bardage – couverture)

ZI de la Garenne – 14 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 71 77 – Fax : 02 48 75 74 03

-GAUTHIER BLP (couvreur zingueur)

43 avenue de Vierzon

18120 – MEREAU

Tél : 09 81 12 01 06 - Port : 06 18 43 53 54

-HUDE Loïc (joint placo)

7 chemin du pré du château

18120 – MEREAU

Tél/Fax : 02 48 52 88 31

-J.F.C Valente / M. Jacquet Fabrice (maçonnerie - tous travaux de

4 allée des Caillotières

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 96 61

Port : 06 49 58 70 08

• **BATIMENT suite**

-SARL BAT RENOV (maçonnerie – tous travaux de bâtiment)

ZI de la Garenne – 5 avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 56 35 – Fax : 02 48 75 40 92

- SARL SEBASTIEN QUINTAES (étanchéité - couverture - bardage)

5 Allée des vignes du Briou

18120 – MEREAU

Port : 07.63.05.15.52

-SERI (électricité – réseaux informatiques)

ZI de la Garenne – 29 Allée du pré Gaudré

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 70 32

-SOCIETE NOUVELLE D. BAILLY (climatisation)

ZI de la Garenne – 8 allée du pré Gaudré

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 66 10

-T.M.V (maçonnerie tous travaux de bâtiment) - Monsieur Valadier

25 Rue des terres mortes

18120 – MEREAU

Port : 06.31.90.68.72

• **MECANIQUE GENERALE - MECANIQUE DE PRECISION – OUTILLAGE**

-AEROMAX

ZI de la Garenne – 23 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 90 91

-DELAGE INDUSTRIE

ZI de la Garenne- 8 Avenue du Val d'Arnon

18120 – MEREAU

Tél : 02.48.75.32.33

-ETABLISSEMENT LASSERRE

ZI de la Garenne – 4 Avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 12 93

-MODELFORM

ZI de la Garenne – 2 Avenue René BISSON

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 91 74 – Fax : 02 48 71 95 48

-M P M

ZI de la Garenne – 23 Allée du pré Gaudré

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 57 52

-SARL TOP AFFUTAGE

ZI de la Garenne – 11 avenue Georges de Saint Sauveur BP 416

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 71 72 53 – Fax : 02 48 75 37 72

-SARL TOP FI

ZI de la Garenne – 11 avenue Georges Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 87 87 – Fax : 02 48 75 28 78

-SIPEM – MCSA

ZAC de la Garenne – 14 Allée du pré Gaudré

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 83 19 00 - Fax : 02 48 75 15 88

-SOCIETE NOUVELLE TECH-OUTILLAGE

ZI de la Garenne – 10 allée du pré Gaudré

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 80 54 – Fax 02 48 75 81 18

-S O M G

ZI de la Garenne – 6-8 avenue Georges de Saint Sauveur

18120 – MEREAU

Tél : 02 48 75 39 61

GAZETTE MEREAU

ENTREPRISES MAROLOGIENNES (SUITE)

• SERVICES

- A.B.G.

44 avenue de bel air
1820 – MEREAU
Tél : 02 48 52 16 90

- ACT'YVE BUREAU

prestatios administartive & commerciale
1820 – MEREAU
Port : 0,6.76.12.19.84

- ALTITIAG

42 chemin blanc
18120 – MEREAU
Port : 06 16 56 25 80

-CENTRE ENSEIGNES SERVICES

ZI de la Garenne – 27 Allée du pré Gaudré
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 75 69 30 – Fax : 02 48 75 27 02

-CERFRANCE Alliance Centre (comptabilité)

ZI de la Garenne – 1 avenue du val d'Arnon
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 53 06 60

-CONCEPT INFO

ZI de la Garenne – 24 avenue Georges de Saint Sauveur
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 83 11 44

-CYCLES NICO

48 Rue d'Autry
18120 – MEREAU
Port : 06.59.93.44.78

-F I C FORMATION INCENDIE CONSEIL DU CENTRE

ZI de la Garenne – 17 avenue Georges de Saint Sauveur
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 52 04 50 - Port : 07 60 69 11 44

-MEDIAPOST

ZI de la Garenne – 1 avenue Georges de SAINT sauveur
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 65 90 20

-P.R.C. PLASTI RENOV DU CENTRE

ZI de la Garenne – 7 avenue Georges de Saint Sauveur
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 71 22 60 - Fax : 02.48.71.19.13

-SAFTI - Conseils en immobilier

Madame Sylvie Bellement
18120 Méreau
Port : 06.47.67.76.20

-S.T.F HYGIENE - Cédric TEURIAU

Dératisation - désinsectisation - guêpes
1, résidence des Hauts de Méreau
18120 Méreau
Port : 07.85.53.27.81



• SPORT – LOISIRS

-CENTRE EQUESTRE

Les Fussiaumes
18120 – MEREAU
Port : 06 82 09 99 19

-ESPACE ZEN ET FORME

ZI de la Garenne – 5 avenue Val d'Arnon
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 51 57 31

• TRAITEMENT DE SURFACE

-S.M.I.P.E.

18 avenue de bel air
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 75 00 14 - Fax : 02 48 71 09 93

• TRANSPORT

-SARL TRANSPORT S.L.G.

32 allée des Caillotières
18120 – MEREAU
Tél : 02 48 71 43 70 – Fax : 02 48 71 90 10 – Port : 06.78 78 79 41

-TRANSPORT VINCON

44 avenue de bel air
18120 – MEREAU
Tél: 02 48 51 39 41 – 09 67 72 39 41



ENTREPRISE

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES

♦ Personnes hors de la communes :

Les deux salles pour banquet, mariage :

- 1 jour : 450 €
- 2 jours : 680 €

Les deux salles pour bal, spectacle, vente et exposition:

- 1 jour : 610 €
- 2 jours : 870 €

La petite salle :

- 1 jour 275 €
- 2 jours 460 €

Il est demandé la somme de 50 € pour les personnes qui désirent installer le vendredi après midi (après 17h)

« Un état des lieux est systématique à l'entrée et à la sortie »

♦ Personnes de la commune :

Les deux salles pour banquet, mariage :

- 1 jours 290 €
- 2 jours 460 €

Vente exposition :

- par jour : 385 €

Pour les association de Méreau :

- par jour : 210 €

La petite salle :

- 1 jour 175 €
- 2 jours 270 €

BUREAU DE POSTE :

Permanence bureau de poste :

Christelle et Paula à votre service - 02.48.52.80.47

du lundi au vendredi de 13h30 à 15h00 et le samedi 10h00 à 11h30



DECHETTERIE :

La déchetterie de Lury sur Arnon, Route de Quincy au lieu-dit « les Usages » est à votre disposition le :

Lundi – Mardi – Mercredi :	de 09h00 à 12h20 et 13h30 à 17h20
Vendredi :	de 09h00 à 12h20 et 13h30 à 17h20
Samedi :	de 08h00 à 12h20 et 13h30 à 16h50



La collecte des déchets sur notre commune a lieu chaque mardi, si le lundi est férié, la collecte se fera le mercredi.

POUR INFO RMATION : Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

68 Euros si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant). 180 Euros au-delà de ce délai.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 Euros ainsi que la confiscation du véhicule.

DEJECTIONS CANINES :

Malgré nos relances dans chaque gazette, nous constatons que des propriétaires d'animaux indécents continuent de laisser librement leurs compagnons à quatre pattes crotter sur le domaine public sans ramasser les déjections.

Si la honte existe encore, elle devrait envahir les propriétaires d'animaux ayant déposé de gros colis dont le sens peut laisser libre cours à toute interprétation !

En s'appuyant sur la loi, la Mairie a pris un arrêté pour infliger une amende d'un minimum de 68 Euros à tous les propriétaires qui ne ramasseraient pas les crottes de leurs animaux.

Les lieux publics ne sont pas des « crottoirs », il s'agit de respecter le cadre de vie que nous partageons, et de se respecter les uns les autres.

Chaque maître doit penser à se munir d'un sac pour ramener les déjections de son animal.

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC



HORAIRES TONTE (NOUVEAU DÉCRET!) :

« Interdit de tondre les dimanches après midi »

Les jours ouvrables uniquement de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les Samedis uniquement de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les Dimanches et jours fériés uniquement de 10h00 à 12h00



ASSOCIATIONS MEREAU

- **Aéro Club 18 :**
Mme JALLERAT. 06.81.22.73.74
- **Association Sportive Maroligienne :**
Mme MAUGIRON 06.11.64.16.78
- **Au bon souvenir de l'accordéon :**
Mme GALLON. 02.48.52.80.38
- **Club Joie de vivre :**
Mme TRUCHOT. 02.48.75.78.14
- **Comité de Chasse :**
M. AUDEBERT. 06.50.36.15.28
- **Comité de Saint Vincent :**
Mme VEILLAT. 02.48.52.82.42
- **Comité des fêtes :**
M. SABARD. 06.42.19.14.24
- **FNACA :**
M. PATRI. 02.48.71.08.83
- **Kase départ :**
Mme DUMONTIER. 06.18.43.59.98
- **Les baladins de l'Arnon :**
Mme Jourdain . 06.89.54.68.46
- **Les Petits Princes :**
Mme ROUX. 06.63.70.21.88
- **Méreau Hand Ball :**
Mme BLOAS. 02.48.52.06.48
- **Méreau Badminton Club :**
M. GRADES 06.12.49.20.91
- **Modèle Air Club:**
M. DELAFORTERIE. 02.48.51.53.99
- **Passion Florale :**
Mme BERTON. 02.48.52.82.95
- **Passion Peinture :**
Mme SCHNEIDER. 02.48.52.80.92
- **Tennis Club Méreau :**
M. PIGEONNEAU. -
06.25.85.00.15
- **USA Lury-Méreau :**
M. SAVIGNAT - contact Mme NIGON au 06.50.09.60.43
- **USM section vélo :**
M. GIRAUDON. 02.48.52.81.82
- **Les amis du Briou d'Autry :**
M. MILLET. 02.48.71.30.05
- **WILD'DANCE :**
M. PERRIN. 07.82.69.22.00



MANIFESTATIONS 2019 / 2020:

U.S. MEREAU VELO

Dimanche 23 juin 2019 – randonnée cyclo 30/65 et 95 km – ouverte à tous - 07h30 Lury sur Arnon

Dimanche 27 octobre 2019 – rand'automne V.T.T. 22/36 et 50 km – ouverte à tous - 08h30 gymnase de Méreau

Dimanche 15 décembre 2019 – randonnée pédestre de Méreau 9/15 et 22 km Ouverte à tous - 07h30 gymnase de Méreau

Dimanche 24 février 2020 – compétition V.T.T. étang de SAILLY
Départ jeunes 13h30 – Adultes 14h30

Lundi 13 avril 2020 – 42me prix du lundi de Pâques – Z.I. de la Garenne à Méreau - A partir de 14h30 – licenciés UFOLEP

COMITE SAINT VINCENT

Samedi 08 février 2020 – Dîner dansant
salle des fêtes de Méreau

MODELE AIR CLUB

Mardi 04 juin 2019 – journée des retraités des différents clubs – Méreau

Dimanche 07 juillet 2019 – journée planeurs – Méreau

Déplacements dans d'autres clubs :

25.05 Châteauneuf sur Cher / 16.06 Saint Amand / 23.06 Graçay /
30.06 Bourges / 25.08 Saint Amand / 15.09 Bourges / 08.09 Saint
Amand / 22.09 Faverdines

USA LURY MEREAU

Samedi 1er juin 2019 – kermesse de l'école de foot – 10h00 stade de Méreau

Dimanche 09 juin 2019 – tournoi U11 – 09h00 stade de Méreau

Samedi 15 juin 2019 – tournoi U9 – 09h00 stade de Méreau

Vendredi 21 juin 2019 – fête de la musique – 19h00 parking de la Mairie de Méreau

WILD' DANCE

Samedi 15 juin 2019 – spectacle annuel WILD' DANCE – salle des fêtes de Méreau

Mardi 31 décembre 2019 – Réveillon – salle des fêtes de Méreau
Autres manifestations : hand-ball Issoudun 18.05.19 – hand-ball Avord 25.05.19 – inauguration place Vierzon 08.06.19 – Rosière Mehun 09.06.19 – spectacle SARAÏ 16.06.19 – festival pompoms et twirling Vierzon 30.06.19 – feu d'artifice Allogny 06.07.19 – comice agricole La Guerche 01.09.19 – porte ouverture PARKER Vierzon 14.09.19 – cavalcade Culan 15.09.19 - forum associations Vierzon 21 et 22.09.19

BROCANTE

En septembre 2019 dans le centre de Méreau
organisée par une nouvelle association

LES PETITS PRINCES

Samedi 30 novembre 2019 – LOTO – salle des fêtes de Méreau

Samedi 25 janvier 2020 – soirée tartiflette – salle des fêtes de Méreau

Courant mars 2020 – LOTO – salle des fêtes de Méreau

Vendredi 26 juin 2020 – fête de l'école
salle des fêtes de Méreau

CLUB JOIE DE VIVRE

Dimanche 29 septembre 2019 – thé dansant – 15h00 salle des fêtes de Méreau Orchestre Flash Musette

Dimanche 1er décembre 2019 – sur réservation – 12h00 salle des fêtes de Méreau Repas de Noël animé par Thierry Monicault

Vendredi 1er mai 2020 – thé dansant – 15h00 salle des fêtes de Méreau Orchestre Nicolas Pasquet

TENNIS CLUB MEREAU

Du samedi 29 juin au dimanche 14 juillet 2019 -Tournoi au terrain de Méreau

Samedi 06 juillet 2019 pendant le tournoi – à 20h concert gratuit (groupe SONLIGHT) restauration sur place

Samedi 28 septembre 2019 – Soirée choucroute - salle des fêtes de Méreau

COMITE DES FETES

Dimanche 24 novembre 2019 – bourse aux vêtements – salle des fêtes de Méreau

Dimanche 16 février 2020 – bourse aux vêtements – salle des fêtes de Méreau

FNACA

Dimanche 10 novembre 2019 – thé dansant
salle des fêtes Méreau

Lundi 06 janvier 2020 – Galette du comité
salle des fêtes Méreau

Dimanche 23 février 2020 – matinée choucroute avec thé dansant – salle des fêtes Méreau

Dimanche 19 avril 2020 – thé dansant du comité – salle des fêtes Méreau

MEREAU BADMINTON CLUB

Vendredi 07 juin 2019 – tournoi de mixte nocturne – gymnase de Méreau

Septembre 2019 – portes ouvertes

Fin novembre 2019 – tournoi de double – gymnase de Méreau

ACCORDÉON

Dimanche 13 octobre 2019 - Bal avec repas – salle des fêtes de Méreau Orchestre Christophe DEMERSON

LES AMIS DU BRIOU D'AUTRY

Samedi 27 juillet 2019 – concours de pétanque

Samedi 07 septembre 2019 - journée champêtre

Vendredi 07 février 2020 – Assemblée générale - vin d'honneur

Samedi 18 avril 2020 – repas

Samedi 25 juillet 2020 – concours de boules

Samedi 05 septembre 2020 – journée champêtre

NOS COMMERÇANTS :



Salon de coiffure « chez YSABEL
02.48.52.81.65 Mme Villemont

Distribution du Berry Républicain le
mercredi à partir de 9 heures

Boulangerie : 02.48.52.80.48 M. Blanvillain

Bar Tabac Journaux Jeux : 02.48.52.83.00
Mme Cherrier

Fleuriste « CréArt Fleurs »:
02.48.52.25.65 Mme. Roux

Hôtel Restaurant « La Mire » :
02.48.5305.45

Institut de Beauté « Le Boudoir de Cé-
line » : 02.48.75.24.30

Céréales à la ferme, Le grenier de la
Boirie, n°6 lieu dit la Boirie:
07.82.49.91.12

Stéphane THAENS, Vente de colis de
viande aux particuliers, n°1 lieu dit Pu-
tiau : 02.48.52.89.14

LE MARCHÉ:



LE JEUDI SOIR



LE MARDI SOIR

ADRIENNE ET JEAN : MERCREDI SOIR
RESTAURATION RAPIDE, FABRICATION
MAISON



LE JEUDI MATIN BOUCHERIE BIGOT

AIDE AUX ETUDIANTS :

Soucieux de répondre à des demandes de parents d'élèves et des besoins de nos jeunes du C.P. au BAC +2, la Municipalité va mettre en place pour la prochaine rentrée un service de soutien scolaire en ligne. Il sera gratuit, personnalisé et sécurisé pour s'adapter au mieux à chacun de nos jeunes. Avant cette mise en place, nous reviendrons vers vous afin de vous informer de ce projet qui nous tient à cœur (flyers, courriers et réunion d'information).



GLYPHOSATE INTERDIT AUX PARTICULIERS DEPUIS LE 1ER JANVIER :

A partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'acheter du glyphosate en magasin. Cet herbicide généraliste qui entre dans la composition du célèbre Roundup a été classé parmi les cancérogènes probables chez l'homme par l'Organisation mondiale de la santé. Ceux qui souhaitent se débarrasser de leurs bidons restants doivent se rapprocher de leur déchetterie. Cela fait déjà un an que les villes n'ont plus le droit de pulvériser du glyphosate dans les espaces verts. Pour éliminer chardons et autres liserons, voici quelques pistes :

La méthode préventive : Pose d'une toile géotextile autour des haies, sous les dalles ou sous les allées. Paillage végétal ou minéral autour des plantations.

Le recouvrement : Cette technique consiste à recouvrir de cartons les terres non cultivées pendant l'hiver, ce qui permet d'asphyxier les mauvaises herbes.

Les décoctions de végétaux : Produits naturels confectionnés en faisant macérer des plantes, exemple : le purin d'ortie (un kilo d'ortie avec 10 litres d'eau).

Les recettes de grand-mère : Exemple : l'eau bouillante est un excellent désherbant naturel, réutiliser l'eau de cuisson.

S'équiper de bons outils : S'aider d'une binette, d'un couteau ou d'une griffe pour attaquer chaque plante en fonction de son type de racines.



DÉCORS DE NOËL :

L'inauguration des décors de Noël se déroulera le samedi 07 décembre avec toute l'équipe municipale.

Venez nombreux !!



Médecin : 02.48.71.49.42 Dr Micor

Pharmacien : 02.48.71.48.44 M. Henry

Cabinet Infirmières : 02.48.75.05.29

- Mme Roux
- Mme Leconte

Kinésithérapeute : 02.48.75.06.41

- Mme Defauw
- Mme Besnard

Ostéopathe : 02.48.71.67.81 M. Roszyk

Cabinet dentaire : 3 dentistes 02.48.71.20.07

- M. Alessi
- M. Nourrit
- M. Bouroubi

Podologue pédicure : 02.48.75.62.67 Mme Lebrun
M. Cousin

Dermatologue :

Dr Bareau
50 Av de Vierzon-18120 Méreau
Sur rendez-vous au 02.48.52.71.02

Esthéticienne / Institut de beauté :
Le boudoir de Céline
02.48.75.24.30

Aromathérapeute—Esthéticienne : 06.87.05.29.70
• Mme Wiczewski

RECONNAÎTRE UN ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL :

Réagir rapidement, en **appelant le 15**, face à des symptômes évoquant un accident vasculaire cérébral (AVC) peut permettre grâce à un traitement en urgence de réduire les lésions cérébrales et d'améliorer les chances de récupération.

Appelez le 15 dès l'apparition brutale des signes suivants chez vous même ou chez l'un de vos proches :

- Paralyse brutale du visage ou parfois perte de la sensibilité du visage, diminution ou perte de la vision d'un oeil et/ou des yeux, vision double.
- Vérifiez si la personne atteinte peut sourire de façon symétrique (l'impossibilité de sourire symétriquement sur commande peut être un signe de début d'AVC).
- Faiblesse brutale d'un bras ou d'une jambe. Il peut s'agir d'un engourdissement, d'une faiblesse ou d'une paralysie totale. Dans certains cas l'AVC (accident vasculaire cérébral) se manifeste par l'apparition brusque d'une instabilité de la marche, d'une chute, de troubles de l'équilibre ou de sensations de vertiges.
- Vérifiez si la personne atteinte peut lever les deux bras de la même manière à droite et à gauche.
- Troubles soudains de la parole : perte complète de la parole, difficultés pour parler, pour articuler ou comprendre ce qui est dit, parfois langage devenant incompréhensible.
- Vérifiez si la personne peut parler clairement et comprendre ce que vous dites.



CRÊCHES :



Ouvert du Lundi au Vendredi de 07h00 à 19h00.

L'accueil des enfants de 2 mois à 3 ans par les 3 assistantes maternelles :

- Lynda
- Ouzna
- Cindy

Tél : 07.82.19.30.54



Micro-crèche - Les bébés d'Or

Allée des blés d'Or - 18120 MEREAU

Tél : 02.48.53.12.55

Capacité d'accueil : **10 enfants**

Accueil des enfants : de 2 mois et demi à la veille de leur 4e anniversaire

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de **07h30 à 18h30**

Service inclus : repas, lait, couches et produits de soin fournis.

<http://inscription.creche-attitude.fr/mereau>



SIGNES AVANT-COUREURS

LES DOULEURS DANS LA POITRINE

DIAGNOSTIQUER : S'il s'agit d'une urgence cardiaque, la victime définit sa douleur comme une sensation d'étau enserrant sa poitrine. Cette douleur peut évoluer vers les bras, l'épaule et parfois la mâchoire. La victime devient pâle et peut souffrir de vomissements. S'il s'agit d'une urgence respiratoire, la douleur touche surtout un seul côté de la poitrine. La gravité de l'urgence est fonction de divers symptômes : malaises, crachats de sang

AGIR : Composez le 15, numéro d'appel du Samu. Enjoignez à la victime à s'allonger prestement ou proposez-lui de s'installer dans une position confortable pour elle. Questionnez le malade sur la fréquence de ces douleurs et sur le traitement potentiel qu'il reçoit pour les calmer. S'il s'agit d'un malade déjà soigné pour des douleurs cardiaque, donnez-lui le médicament qu'il prend habituellement. Prenez soin de la victime en la couvrant, en surveillant son rythme respiratoire, et en vous assurant bien qu'elle reste consciente.

SI CELA NE SUFFIT PAS : Au cas où la victime serait frappée d'un arrêt cardiaque, les manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire doivent être effectuées de toute urgence.



L'ARRET CARDIAQUE

DIAGNOSTIQUER : Si une personne ne respire pas, ne bouge pas, a perdu connaissance contactez en urgence le SAMU (15) et réclamez un défibrillateur automatisé externe (DAE) ou munissez-vous du DAE s'il est immédiatement disponible.

AGIR : Etendez la victime sur le dos sur un plan dur (pas un lit). Vérifier que la victime ne respire pas. Prenez une grande respiration et posez votre bouche largement ouverte sur la sienne, la tête de la victime basculée en arrière ; pincez son nez. Soufflez deux fois de sorte que sa poitrine se soulève. Si la victime ne respire toujours pas, agenouillez-vous à ses côtés, maintenez sa tête basculée en arrière, pratiquez aussitôt la réanimation cardio-pulmonaire : Installez vos mains, l'une sur l'autre, au milieu de la poitrine sous le sternum, les doigts relevés. Bras tendus, appuyez énergiquement avec la paume de la main, en y mettant le poids de votre corps. Faites 15 compressions sur la poitrine en alternance avec 2 insufflations par le bouche à bouche. Après chaque compression, relâchez complètement la pression sur la poitrine.

Si la victime présente des signes de circulation, cessez les compressions et continuez le bouche à bouche jusqu'à l'arrivée des secours.

Si vous ne pouvez pas effectuer les insufflations par le bouche à bouche, réalisez des compressions thoraciques seules et contactez le Samu (15).